

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1993

Approbation de tarifs complémentaires de mise à disposition d'espaces du musée des Beaux-Arts, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1er – EI 01 013

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1993 - APPROBATION DE TARIFS COMPLEMENTAIRES DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES DU MUSEE DES BEAUX-ARTS, SIS 20 PLACE DES TERREAUX A LYON 1ER – EI 01 013 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de Lyon, sis 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, relève du domaine public communal. Il s'agit d'un lieu patrimonial, proposant des espaces d'accueil d'exception. En effet, le cloître, l'auditorium, la salle de restaurant permettent d'organiser des réceptions et des conférences. Il est aussi possible d'organiser dans les salles du musée des visites accompagnées par des médiateurs lors des réceptions.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon est sollicité par des utilisateurs privés afin d'organiser des réceptions en journée ou en soirée à destination de leurs personnel, clients ou contacts.

Afin d'encadrer fonctionnellement ces mises à disposition et valoriser ainsi le bâtiment et le musée par la location de certains espaces, une convention type de mise à disposition d'espace du musée des Beaux-Arts de Lyon ainsi que les tarifs ont été approuvés par délibération n° 2014/6207 du 20 janvier 2014 et n° 2015/955 du 16 mars 2015.

Concernant les tarifs, il convient d'ajouter des tarifs supplémentaires :

- En cas de location d'espaces pour 2 journées consécutives (ou soirée), le tarif de la deuxième journée sera fixé à hauteur de 50 % du tarif de la première journée.

Organisation de petits déjeuners avant 9h30 au restaurant-salon de thé avec une visite d'une heure : 4 000 € HT, pour 75 personnes maximum.

La grille tarifaire est donc réactualisée et modifiée comme suit :

LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL	TARIFS	
		JOURNEE	SOIREE
Réfectoire	200 personnes assises 250 personnes en cocktail	Mise à disposition exceptionnelle. Dans ce cas, le tarif appliqué correspond au tarif soirée.	de 1 à 120 personnes forfait 5 000 € HT de 121 à 200 personnes 41 € HT / personne supplémentaire
Café-Restaurant	70 personnes assises 130 personnes en cocktail 180 personnes en pause-café	4000 € HT (montage et démontage compris strictement dans les heures d'ouverture du musée)	de 201 à 300 personnes 38 € HT / personne supplémentaire

Auditorium	182 personnes assises		de 301 à 500 personnes 34 € HT / personne supplémentaire
Jardin-Cloître	500 personnes en cocktail	Mise à disposition exceptionnelle. Dans ce cas, le tarif appliqué correspond au tarif soirée.	
En cas de mise à disposition du café-restaurant avant 9h30 avec visite d'une heure (pour 75 personnes)	70 personnes assises	4 000 € HT	
En cas de mise à disposition de plusieurs lieux de manière concomitante		1000 € HT par lieu supplémentaire	1000 € HT par lieu supplémentaire
En cas de mise à disposition d'espaces pour deux journées/soirées consécutives		Le tarif de la seconde journée est fixé à hauteur de 50% du tarif de la première journée	Le tarif de la seconde soirée est fixé à hauteur de 50% du tarif de la première journée

Suppléments dans le cadre de la mise à disposition d'espaces

Visite des collections ou expositions		Groupe de 25 personnes dans les collections 250 € HT dans les expositions 300 € HT groupes d'enfants 75 € HT	Groupes jusqu'à 200 personnes + 1 500 € HT de 201 à 300 personnes + 2 000 € HT de 301 à 500 personnes + 2 500 € HT
Visite privées pendant les nocturnes			Groupes jusqu'à 30 personnes 500 € HT
Dépassement des horaires de mise à disposition		2 000 € HT	2 000 € HT

Dans le cadre d'un parrainage, compte tenu des prestations supplémentaires proposées (par exemple : présence du Directeur du Musée, de l'équipe du service développement ou du service communication...), une majoration de 20 % des tarifs tels que fixés ci-dessus sera appliquée.

Vu les délibérations n° 2014/6207 du 20 janvier 2014 et n° 2015/955 du 16 mars 2015 ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les tarifs de mise à disposition des espaces du musée des Beaux-Arts précités sont approuvés comme indiqués ci-dessus.

2. Les recettes seront imputées sur le budget du musée des Beaux-Arts, nature 7083 – fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN